SPORT ET LOISIRS

IRP AUTO Apasca participe à vos frais d'inscription à une activité culturelle et sportive

JUSQU'À -45%

Comment en bénéficier ?

1. Inscrivez-vous pour une année civile (de janvier à décembre) ou scolaire (de septembre à juin) auprès de l'association ou du club sportif de votre choix (l'organisme doit être agréé par la préfecture).
2. Demandez une facture acquittée.
3. Complétez le coupon ci-dessous et envoyez votre demande le plus tôt possible et au plus tard dans les 3 mois suivant la date de l'inscription.

Sous quelles conditions ?

- Cette aide est attribuée une fois par an et par bénéficiaire.
- Le coût annuel maximum pris en compte est de 400 €.
- Seuls sont pris en compte : la cotisation annuelle, les cours, l'assurance, et la licence, mais en aucun cas l'équipement et les vêtements.

SPORTS ET LOISIRS - Demande de participation IRP AUTO Apasca

Coupon à retourner dûment complété, accompagné des pièces nécessaires à :
IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : __ __ ____ N° de sécu : __ __ __ __ ____ ____ __

Adresse : .....

Code Postal : _____ Ville : ..... Tél : __ __ __ __ __

E-mail : .....

Type d'activité : ..... Nom de l'association/club : .....

Coût de l'inscription : ..... €

Dates d'inscription : du __ __ ____ au __ __ ____

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait le : __ __ ____

Nom de votre CFA : .....

Adresse : .....

CP : _____ Ville : .....

Signature :

PIÈCES À JOINDRE

1 - La copie du dernier bulletin de salaire
2 - La copie de la facture d'inscription
3 - Votre Relevé d'Identité Bancaire

SPECTACLES

Choisissez librement votre spectacle (théâtre, concert, cirque, événement sportif, parc de loisirs…)

IRP AUTO Apasca participe au financement de 3 spectacles auxquels vous avez assisté.

JUSQU'À -50%

Comment en bénéficier ?

1. Réservez et réglez vos places de spectacles.
2. Complétez le coupon ci-dessous et envoyez votre demande le plus tôt possible et au plus tard dans le mois suivant le spectacle.

IMPORTANT : à l'issue de votre spectacle, conservez les originaux de vos billets et joignez-les à votre coupon.

Sous quelles conditions ?

- Vous pouvez bénéficier de 3 aides maximum par an.
- Le coût maximum pris en compte par billet de spectacle ne doit pas dépasser 60 €.
- N'oubliez pas de joindre les originaux de vos billets.

SPECTACLES - Demande de participation IRP AUTO Apasca

Coupon à retourner dûment complété, accompagné des pièces nécessaires à :
IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : |_ _|_ _|_ _ _ _| N° de sécu : |_|_ _|_ _|_ _|_ _ _|_ _ _|_ _|

Adresse : .....

Code Postal : |_ _ _ _ _| Ville : ..... Tél : |_ _|_ _|_ _|_ _|_ _|

E-mail : .....

Spectacle : ..... Titre : .....

Prix du billet : ..... €

Dates du spectacle : |_ _|_ _|_ _ _ _|

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait le : |_ _|_ _|_ _ _ _|

Nom de votre CFA : .....

Adresse : .....

CP : |_ _ _ _ _| Ville : .....

Signature :

PIÈCES À JOINDRE

1 - La copie du dernier bulletin de salaire
2 - Vos billets originaux de spectacle
3 - Votre Relevé d'Identité Bancaire

VACANCES SPORTIVES

Profitez pleinement de votre sport préféré tout en bénéficiant de réductions exclusives

Grâce à l'UCPA, vous avez le choix parmi de nombreuses activités : raids pédestres, VTT, sports de glisse, surf, funboard, planche à voile, raft, canoë, roller, plongée, escalade, etc. Des professionnels qualifiés vous encadrent et ce, quel que soit votre niveau (débutant ou pratiquant confirmé).

JUSQU'À -70%

Comment en bénéficier ?

1. Réservez vos vacances à l'UCPA au **0825 880 800**.
2. Communiquez votre code collectivité : P585 pour bénéficier de 5 % de réduction immédiate.
3. Complétez et retournez le coupon ci-dessous pour bénéficier d'une participation supplémentaire d'IRP AUTO Apasca.

Sous quelles conditions ?

- Aide attribuée une fois par an (entre le 1er décembre et le 30 novembre de l'année suivante).
- Prise en charge de 40 % à 70 % suivant le quotient familial.
- Valable pour un séjour de 2 à 15 jours maximum dans le centre UCPA de votre choix en France métropolitaine.

VACANCES SPORTIVES - Demande de participation IRP AUTO Apasca

Coupon à retourner dûment complété, accompagné des pièces nécessaires à :
IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| N° de sécu : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : ..... Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : .....

Type d'activité choisie : .....

Coût du stage : ..... €

du : |_|_|_|_|_|_|_|_|

du : |_|_|_|_|_|_|_|_|

PIÈCES À JOINDRE

1 - La copie du dernier bulletin de salaire
2 - La copie de la facture d'inscription auprès de l'UCPA

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom de votre CFA : .....

Adresse : .....

CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Signature :

VACANCES

Choisissez votre formule de vacances

Villages de vacances

Avec 130 destinations l'été et 46 l'hiver, vous trouverez forcément un village de vacances. Consultez le catalogue « vacances et avantages » sur le site Internet www.irp-auto.com

Vacances à l'étranger

Vous partez visiter un pays étranger, IRP AUTO Apasca peut contribuer au financement de votre séjour.

Vacances en plein air

IRP AUTO Apasca peut contribuer au financement de votre séjour en camping en France métropolitaine.

JUSQU'À -60%

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit de complétez le coupon ci-dessous et de nous le retourner accompagné des pièces nécessaires.

Sous quelles conditions ?

Villages de vacances

- Réservation définitive qu'après accord sur les conditions d'accueil, confirmé par le versement d'un acompte.
- Aide attribuée pour un séjour dans un village de vacances de 14 jours maximum, en 1 ou 2 séjours (entre le 1er décembre et le 30 novembre de l'année suivante).

Vacances à l'étranger

- Envoyez votre demande le plus tôt possible et au plus tard 1 mois avant votre départ en vacances.
- Aide attribuée un fois tous les 2 ans.

Vacances en plein air

- Envoyez votre demande le plus tôt possible et au plus tard 1 mois avant votre départ en vacances.
- Aide attribuée une fois par an (entre le 1er décembre et le 30 novembre de l'année suivante) pour un séjour de 5 à 14 nuits.

VACANCES - Demande de participation IRP AUTO Apasca

Coupon à retourner dûment complété, accompagné des pièces nécessaires à :
IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| N° de sécu : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : ..... Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : .....

Date du séjour : du .....

1 - Vous avez choisi un village de **vacances** dans le catalogue Apasca,
nom du village : .....
code du village : ..... jusqu'à 60 % d'aide.

2 - Vous avez réservé dans un **camping**
❏ un emplacement (6 € d'aide par jour).
ou ❏ un habitat léger (jusqu'à 8 € d'aide par jour).

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom de votre CFA : .....

Adresse : .....

CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Signature :

3 - Vacances à l'**étranger**

Forfait pour une personne

❏ Pays de l'Union Européenne (150 €).

❏ Pays étranger ou Dom-Com (250 €).

PIÈCES À JOINDRE

1 - La copie du dernier bulletin de salaire
2 - La facture pro-forma et le RIB du camping
3 - Facture acquittée du transport ou facture acquittée de l'hébergement à l'étranger
4 - Votre relevé d'identité bancaire

PERMIS DE CONDUIRE

Bénéficiez d'une aide au permis de conduire voiture ou moto ainsi qu'à la conduite accompagnée

JUSQU'À -300 €

Comment en bénéficier ?

1. Inscrivez-vous dans une école de conduite labellisée « permis à 1 €uro par jour » (rendez-vous sur www.irp-auto.com pour trouver une école de conduite labellisée ou sur www.permisdeconduire.gouv.fr).

2. Faites votre demande :
- avant l'obtention de votre permis de conduire,
- pendant votre période d'apprentissage professionnel.

3. Complétez le coupon ci-dessous.

A partir de la 2ème année de formation aux métiers de l'automobile, IRP AUTO contribue au financement du permis de conduire :

- 200 € pour le permis moto.
- 300 € pour le permis automobile.

PERMIS DE CONDUIRE - Demande de participation IRP AUTO Apasca

Coupon à retourner dûment complété, accompagné des pièces nécessaires à :
IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| N° de sécu : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : ..... Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : .....

Cette offre est réservée aux apprentis à partir de leur 2ème année d'apprentissage : Diplôme préparé : .....

Type de permis choisi :
- ❑ A (moto)
- ❑ B (auto)
- ❑ AAC (conduite accompagnée)

Coût de l'inscription : ..... €

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés.

Fait le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom de votre CFA : .....

Adresse : .....

CP : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Signature :

PIÈCES À JOINDRE

1 - La copie du dernier bulletin de salaire
2 - La copie des certificats de scolarité de l'année en cours et de l'année précédente
3 - Copie du contrat de formation de l'auto-école
4 - Le Relevé d'Identité Bancaire de l'auto-école

Des fins de mois trop justes ?
Des charges mensuelles trop élevées ?

Osez en parler avant d'être complètement submergé. Sollicitez le service social du groupe IRP AUTO et retrouvez le sourire

L'aide sociale

Pour ne pas rester seul face aux difficultés financières, IRP AUTO propose aux salariés de l'automobile une aide pour y faire face.

En toute confidentialité, des conseillères peuvent aider, soutenir, et accompagner dans toutes les démarches nécessaires à la résolution de vos difficultés.

A votre demande, IRP AUTO Apasca peut également présenter le dossier à la commission sociale, afin de solliciter l'obtention d'une aide financière. Cela dans la discrétion la plus absolue.

L'accompagnement budgétaire

IRP AUTO a mis en place un partenariat avec l'association CRESUS dont la mission est d'accueillir, écouter, accompagner les personnes surendettées.

Elle vous guidera dans le rétablissement de votre budget, vous accompagnera dans l'intermédiation auprès des banques, la renégociation de prêts, etc.

Comment en bénéficier ?

Complétez le dossier « Entraide sociale »
- Disponible sur notre site internet **www.irp-auto.com**
- Ou demandez-le :

Par téléphone au :

N°Indigo 0 820 225 225
0,09 € TTC / MN
Depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur

Choisissez « Action sociale » puis « Conseil à la Personne »

Par courrier :

IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna - CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

PROJET AVENTURE OU ARTISTIQUE

Vous êtes un aventurier dans l'âme ?

Vous avez un projet original qui vous trotte dans la tête ?

Bâtissez votre projet en y mettant une bonne dose d'imagination, d'envie, de découverte, et d'effort personnel … ?

IRP AUTO Apasca peut vous aider à le réaliser !

■ Un coup de pouce financier

IRP AUTO Apasca attribue des « Bourses culturelles » pour soutenir financièrement des projets réalisés en cours d'année. Il peut s'agir de projets artistiques (enregistrer un CD, monter une pièce de théâtre, réaliser un court métrage, ou encore une expo photo…) ou d'aventure (mission humanitaire, défi sportif, 4L Trophy…).

■ Des « Bourses d'Or » pour les projets les plus originaux

Chaque année la Commission culturelle récompense les 5 projets les plus originaux en attribuant une « Bourse d'Or » de 1 000 € à chacun des lauréats.

Comment en bénéficier ?

Complétez le dossier « Projet aventure ou artistique »
- Disponible sur notre site internet **www.irp-auto.com**
- Ou demandez-le :

Par téléphone au :

N°Indigo 0 820 225 225
0,09 € TTC / MN
Depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur

Par courrier :
IRP AUTO Apasca - 39, avenue d'Iéna
CS 21687 - 75202 PARIS CEDEX 16

Sous quelles conditions ?

La demande doit être adressée au plus tard un mois avant la réalisation du projet.

La commission culturelle se réunit une fois par trimestre (mars, juin, octobre et décembre).